

COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

Rapport sur le budget de l'Etat du Valais pour l'année 2013



Crans-Montana/Sion, 17 octobre 2012

S O M M A I R E

	Page
1. INTRODUCTION.....	4
2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS	6
3. CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2013	7
4. COMPTE DE FONCTIONNEMENT.....	9
4.1 Charges de personnel.....	9
4.2 Biens, services et marchandises	11
4.3 Subventions sans caractère d'investissement.....	12
4.4 RPLP.....	13
5. DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SANTE	15
5.1 Service cantonal des contributions	15
5.2 Service de la santé publique.....	16
6. DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTEGRATION..	17
6.1 Service administratif et juridique	17
6.2 Police cantonale.....	17
6.3 Etablissements pénitentiaires	17
6.4 Service de l'action sociale.....	18
7. DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT	19
7.1 Service administratif et juridique et du sport.....	19
7.2 Service de la jeunesse.....	19
7.3 Service de la formation tertiaire	20
7.4 Service de l'enseignement.....	21
7.5 Service de l'informatique.....	22
8. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE	23
8.1 Service du développement économique.....	23
8.2 Service des registres fonciers et de la géomatique	23
9. DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT	25
9.1 Service administratif et juridique	25
9.2 Office de construction des routes nationales	26
9.3 Service des transports	26
9.4 Service des routes et des cours d'eau.....	26
9.5 Service des bâtiments, monuments et archéologie	27
9.6 Service des forêts et du paysage.....	28
9.7 Service de la protection de l'environnement.....	28
10. MANDATS DE PRESTATIONS	29
11. CONCLUSION.....	30

* * *

AU GRAND CONSEIL DU CANTON DU VALAIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les députés,

La Commission des finances (Cofi), composée de Mesdames et Messieurs les députés :

Georges Emery
Président

Jérôme Favez
Vice-président

Daniel Porcellana
Rapporteur de langue française

Alex Schwestermann
Rapporteur de langue allemande

Alexandre Caillet

Gilbert Loretan

Marianne Maret

Frédéric Mivelaz

Christophe Perruchoud

Freddy Philippoz

Manfred Schmid

Markus Truffer

et

Marylène Volpi Fournier

membres,

a examiné, conformément aux dispositions légales et en particulier la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton du 24 juin 1980 (RS no 611.1), le projet de **budget de l'Etat du Valais pour l'année 2013** et vous présente ci-après son rapport.

1. INTRODUCTION

Le budget 2013 présente des résultats positifs, soit un excédent de revenus de Fr. 6.4 mios après enregistrement des amortissements ordinaires de Fr. 147.8 mios et des amortissements supplémentaires de Fr. 23.7 mios. L'excédent de financement se monte à Fr. 0.7 mio. L'exigence du double frein aux dépenses et à l'endettement est ainsi respectée.

La variation du budget 2013 **par rapport au compte 2011 et au budget 2012** (sans les imputations internes) se détaille comme suit :

en mios de francs (totaux et écarts arrondis)	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Variation par rapport au compte 2011	Variation par rapport au compte 2011 en %	Variation par rapport au budget 2012	Variation par rapport au budget 2012 en %
Compte de fonctionnement							
Recettes	2'918.3	2'898.6	3'007.2	88.9	3.0%	108.6	3.75%
Charges	2'649.6	2'714.0	2'829.3	179.7	6.8%	115.3	4.25%
<i>Marge d'autofinancement</i>	<i>268.7</i>	<i>184.6</i>	<i>177.8</i>	<i>-90.9</i>	<i>-33.8%</i>	<i>-6.8</i>	<i>-3.68%</i>
Amortissements ordinaires	143.7	157.1	147.8	4.1	2.9%	-9.3	-5.92%
Amortissements supplémentaires	118.1	24.7	23.7	-94.4	-79.9%	-1.0	-4.05%
<i>Total amortissements</i>	<i>261.8</i>	<i>181.8</i>	<i>171.5</i>	<i>-90.3</i>	<i>-34.5%</i>	<i>-10.3</i>	<i>-5.67%</i>
Excédent des revenus	6.9	2.7	6.4	-0.5	-7.2%	3.7	137.04%
Compte des investissements							
Dépenses d'investissements	532.2	540.9	497.0	-35.2	-6.6%	-43.9	-8.12%
Recettes d'investissements	304.1	358.2	319.9	15.8	5.2%	-38.3	-10.69%
Investissements nets	228.0	182.7	177.1	-50.9	-22.3%	-5.6	-3.07%
Excédent de financement	40.7	1.9	0.7	-40.0	-98.3%	-1.2	-63.16%
Degré d'autofinancement	117.8%	101.0%	100.4%				

Il peut être constaté que les charges augmentent plus fortement (+4.25%) que les recettes (+3.75%). Il en résulte une régression de la marge d'autofinancement de Fr. 6.8 mios par rapport au budget 2012. Par rapport au compte 2011, elle diminue de Fr. 90.9 mios, soit de 33.8%.

La marge d'autofinancement reflète la marge de manœuvre du Gouvernement et du Parlement dans la conception de la politique.

Evolution de la marge d'autofinancement

en mios de francs	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013
Marge d'autofinancement	308.1	252.5	241.8	334.8	268.7	184.6	177.8

La marge d'autofinancement est influencée par les attributions et les prélèvements des financements spéciaux. Ci-après, nous présentons la marge d'autofinancement sans les attributions et les prélèvements qui ont été publiés en tant que charges et revenus extraordinaires :

en mios de francs	Compte 2007	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013
Marge d'autofinancement publiée	308.1	252.5	241.8	334.8	268.7	184.6	177.8
Attributions préfinancement des investissements	20.7	13.3	28.3	14.6	26.6	0.0	
Prélèvement préfinancement des investissements	-3.1	-9.0	-8.7	-22.3	-21.1		
Attribution fonds soutien à l'économie		50.0				-10.0	
Attribution fonds caisses de prévoyance			30.0	30.0	30.0		
Attribution fonds grands projets d'infrastructures					49.0		
Marge d'autofinancement retravaillée	325.7	306.8	291.4	357.1	353.2	174.6	177.8

La Cofi constate que :

- la marge d'autofinancement budgétée pour 2013 est dans la ligne du budget 2012,
- la révision fiscale 2012 grève le budget 2013 de Fr. 21.8 mios,
- par rapport au budget 2011, la marge d'autofinancement est inférieure de Fr. 76.6 mios, cette diminution démontre que la marge de manœuvre devient plus serrée,
- lorsque l'on compare la moyenne des marges d'autofinancement retravaillées des comptes de 2007 à 2011 (Fr. 327 mios) à la marge d'autofinancement retravaillée du budget 2013, l'on assiste à une chute importante de cette marge de Fr. 149 mios, soit 46%.

Compte tenu des remarques qui précèdent, l'évolution de la marge d'autofinancement retravaillée démontre que l'Etat est confronté à une situation bien plus difficile.

2. COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Investissements de l'Etat

Investissements en mios de Fr.	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013
Investissements propres de l'Etat						
Dépenses brutes	315.3	321.4	324.0	307.7	364.9	317.0
Recettes	-236.6	-221.5	-222.7	-199.6	-265.7	-221.9
Coût net à charge de l'Etat	78.7	99.9	101.3	108.1	99.2	95.1
Part aux investissements de tiers						
Dépenses brutes	151.3	164.8	169.7	173.3	130.7	137.0
Recettes	-50.1	-52.5	-46.4	-60.1	-51.0	-56.1
Coût net à charge de l'Etat	101.2	112.3	123.3	113.2	79.7	80.9
Prêts et participations						
Dépenses brutes	38.7	43.5	57.9	51.2	45.3	43.0
Recettes	-57.8	-51.3	-45.4	-44.5	-41.5	-41.9
Net mis à disposition par l'Etat	-19.1	-7.8	12.5	6.7	3.8	1.1
Total des investissements nets de l'Etat	160.8	204.4	237.1	228.0	182.7	177.1

L'évolution des investissements bruts est la suivante :

en mios de Fr.	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013
Investissements bruts	505.3	529.7	551.7	532.2	540.9	497

Bien que le niveau des investissements bruts reste élevé, la Cofi constate une diminution de ceux-ci de Fr. 43.9 mios.

Ceci démontre également que la marge de manœuvre à disposition de l'Etat diminue pour les investissements.

3. CARACTERISTIQUES DU BUDGET 2013

Le budget 2013 du compte de fonctionnement par nature se présente comme suit :

Fonctionnement en mios de Fr. (sans les imputations internes et arrondis)	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Différence entre le budget 2013 et le budget 2012	
<i>Charges</i>					en %
Dépenses pour le personnel	641.90	967.50	983.60	16.10	1.66%
Biens, services et marchandises	214.70	219.10	225.60	6.50	2.97%
Intérêts passifs	20.20	36.60	35.60	-1.00	-2.73%
Amortissements du PF	18.30	16.30	16.40	0.10	0.61%
Parts et contr. sans affectation	71.00	96.60	100.70	4.10	4.24%
Déd. aux collectivités publiques	93.40	94.50	96.80	2.30	2.43%
Subv. sans caractère d'invest.	1'296.90	1'125.00	1'204.50	79.50	7.07%
Subventions redistribuées	117.50	120.50	121.10	0.60	0.50%
Attribution aux financements spéciaux	175.70	38.00	45.20	7.20	18.95%
Total des dépenses	2'649.60	2'714.00	2'829.30	115.30	4.25%
Augmentation annuelle		2.43%	4.25%		
<i>Recettes</i>					
Impôts	1'238.70	1'233.00	1'259.20	26.20	2.12%
Régales, patentes et concessions	107.20	40.50	68.30	27.80	68.64%
Revenus des biens	40.30	51.50	53.10	1.60	3.11%
Contributions	224.30	193.60	200.20	6.60	3.41%
Part aux recettes féd. sans affect.	692.60	685.60	692.10	6.50	0.95%
Dédommagements de collectivités publ.	124.50	106.60	112.00	5.40	5.07%
Subventions acquises	335.10	438.70	460.50	21.80	4.97%
Subventions à redistribuer	117.50	120.50	121.10	0.60	0.50%
Prélèvements s/fin. spéciaux	38.00	28.60	40.80	12.20	42.66%
Total des recettes	2'918.30	2'898.60	3'007.30	108.70	3.75%
Augmentation annuelle		-0.68%	3.75%		
Marge d'autofinancement	268.70	184.60	177.80	-6.60	-2.46%

Evolution des charges et des recettes

Pour l'élaboration du budget 2013, le Conseil d'Etat s'est basé sur un renchérissement de 0.3%.

La Cofi constate que les charges augmentent de 4.25%. A plusieurs reprises, la Cofi a demandé que l'augmentation des charges soit mieux maîtrisée. D'autre part, la Cofi relève qu'il n'y a quasiment pas eu de renchérissement ces dernières années.

Selon le tableau ci-devant, les recettes augmentent de 3.75%. Il sied de relever que les recettes du budget 2012 englobent Fr. 10 mios en lien avec la dissolution du fonds de soutien à l'économie. Pour comparer l'évolution des recettes, il faut donc tenir compte de cet élément extraordinaire :

	Budget 2012	Budget 2013	Augmentation	en %
Recettes selon tableau ci-devant	2'898.60	3'007.30	108.70	3.75%
./. Dissolution du fonds de soutien à l'économie	10.00	0.00	10.00	
Recettes retravaillées	2'888.60	3'007.30	118.70	4.11%

Ci-devant, nous avons démontré que la marge d'autofinancement se détériore de manière significative et que la marge de manœuvre du Conseil d'Etat en matière d'investissements diminue. Dès lors, pour permettre, dans les prochaines années qui s'annoncent plus difficiles, de continuer d'investir de manière importante tout en respectant le double frein aux dépenses et à l'endettement, la Cofi demande au Conseil d'Etat que l'augmentation des charges de fonctionnement se limite à 4.11% conformément au tableau ci-après :

en mios de Fr.	Charges
Charges budget 2012 (sans amortissements du patrimoine administratif)	2'714.00
Augmentation admise par la Cofi : 4.11%	111.55
Total des charges admises	2'825.55
Charges selon le budget soumis par le Conseil d'Etat (sans amortissements du patrimoine administratif)	2'829.30
Différence	3.75
Différence arrondi	4.00

Par rapport au budget soumis, cette réduction représente le 1.4 pour mille des charges du compte de fonctionnement.

La Cofi propose au Parlement une réduction budgétaire des charges du compte de fonctionnement (en dehors des amortissements du patrimoine administratif) de Fr. 4 mios.

4. COMPTE DE FONCTIONNEMENT

La Cofi présente ci-après l'évolution des principales dépenses du compte de fonctionnement soit :

- les charges du personnel,
- les dépenses générales (biens, services et marchandises),
- les subventions sans caractère d'investissement.

4.1 Charges de personnel

Comme la cantonalisation du personnel des écoles obligatoires est intervenue au 1^{er} janvier 2012, la comparaison directe des charges du personnel de l'Etat du Valais avec les exercices antérieurs n'est pas relevante en soit comme le démontre le tableau ci-après :

en mios de Fr.	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013
Charges du personnel	567.6	601.5	618.9	641.9	967.5	983.6

L'augmentation des charges du personnel de Fr. 16.1 mios au budget 2013 par rapport au budget 2012 s'explique par les faits suivants :

Montant prévu au budget 2012 en mios de Fr.	967.5
./. Renchérissement (inférieur que prévu au budget 2012)	-6.9
Solde intermédiaire	960.6
Enseignants: nouvelle échelle salariale	7.3
Postes nouveaux enseignants	3.3
Postes nouveaux administration	3.5
Renchérissement	2.9
Augmentation individuelle	1.4
Augmentation cotisation caisse de retraite	3.3
Assurance accident : enseignants scolarité obligatoire	1.2
Solde intermédiaire	983.5
Montant prévu au budget 2013	983.6
Différence / arrondis	0.1

Postes nouveaux

La création prévue des postes administratifs et des postes d'enseignants est la suivante au budget 2013 :

Postes administratifs

Justice			
Nouvelle organisation judiciaire	Tribunaux	1 secrétaire général adjoint	1
		1 secrétaire de direction	1
	Ministère public	2 procureurs	2
Grand Conseil			
Renforcement	Grand Conseil	0.1 adjoint du chef de service	0.1
DFIS			
Affaires canines	Service de la consommation et affaires vétérinaires	1 collaborateur scientifique	1
Nouveau financement des soins	Service de la santé publique	0.5 collaborateur administratif	0.5
Renforcement service administratif	Service des affaires intérieures et communales	0.5 secrétaire	0.5
DSSI			
Intégration des aspirants	Police cantonale	12 aspirants	12
Réorganisation des établissements pénitentiaires	Etablissements pénitentiaires	1 chef de service 1 juriste-criminologue	1 1
DECS			
Autorisation, surveillance des structures d'accueil à la journée	Service cantonal de la jeunesse	0.2 collaborateur	0.2
Répondant transition	Service de la formation professionnelle	0.4 collaborateur scientifique	0.4
Musées	Service de la culture	0.4 directeur	0.4
Renforcement services centraux	Service cantonal de l'informatique	1 technicien informatique	1
DEET			
Projet RF 2020	Service des registres fonciers et de la géomatique	0.7 collaborateur spécialisé	0.7
Mise en œuvre stratégie énergétique	Service de l'énergie et des forces hydrauliques	1.3 collaborateur scientifique	1.3
DTEE			
Nature et paysage	Service des forêts et du paysage	1 collaborateur scientifique	1
Assainissement des sites pollués	Service de la protection de l'environnement	1 collaborateur scientifique	1
TOTAL			26.1

Postes d'enseignants

DECS			
Ecoles de scolarité obligatoire	Service de l'enseignement	Enseignants et remplaçants	26.5
Ecoles du secondaire II	Service de l'enseignement	Enseignants	2.3
Autres enseignants scolarité obligatoire et sec. II	Service de l'enseignement	Décharges, inspecteurs, animateurs, etc.	4.6
Formation professionnelle	Service de la formation professionnelle	Enseignants, enseignants à la leçon, honoraires et remplaçants	18.6
Formation tertiaire	Service de la formation tertiaire	Enseignants, remplaçants, honoraires	4.4
Aide à la jeunesse	Service cantonal de la jeunesse	Enseignants primaires	-0.4
Formation agricole	Service de l'agriculture	Enseignants et honoraires	-0.1
Gestion des enseignants*	Service administratif du DECS	Collaborateur scientifique	1.5
	Service de l'enseignement	Collaborateur scientifique	0.5
TOTAL			57.9

*Renonciation à la création de 2 postes d'enseignants au profit de 2 postes administratifs pour la gestion des enseignants suite à la cantonalisation du personnel de la scolarité obligatoire

Remarques :

Le budget 2013 prend également en compte la finalisation du projet RPT II avec la création de 7.7 postes pour les ORP (postes autofinancés).

Le Conseil d'Etat a autorisé deux postes administratifs supplémentaires par département.

La Cofi déplore que la création des deux postes administratifs pour la gestion des enseignants figure sous les postes d'enseignants. Le principe de la transparence aurait voulu que ces deux postes figurent sous les postes administratifs. Cette pratique laisse penser que le nombre d'enseignants peut être facilement manipulé.

4.2 Biens, services et marchandises

Nous présentons ci-dessous l'évolution de la rubrique « Biens, services et marchandises » des différents pouvoirs et départements :

	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart
Pouvoir législatif	842'552	1'177'629	1'146'200	1'197'800	51'600
Pouvoir exécutif	510'093	400'835	432'200	432'200	0
Pouvoir judiciaire	4'758'498	5'127'972	4'473'400	4'495'600	22'200
Présidence	3'474'378	3'815'138	4'337'600	4'351'000	13'400
DFIS	16'230'280	16'975'863	16'977'300	19'674'300	2'697'000
DSSI	37'110'193	38'747'170	37'612'000	40'936'000	3'324'000
DECS	47'018'030	52'151'135	53'441'400	54'919'600	1'478'200
DEET	8'349'407	8'635'070	12'470'500	10'813'300	-1'657'200
DTEE	94'366'494	87'641'075	88'249'000	88'742'500	493'500
Totaux	212'659'925	214'671'887	219'139'600	225'562'300	6'422'700

La Cofi constate que les charges de la rubrique 31 augmentent de Fr. 6.4 mios, soit 2.9%. Cette augmentation est supérieure au taux de renchérissement utilisé pour l'élaboration du budget.

4.3 Subventions sans caractère d'investissement

Les subventions sans caractère d'investissement ont évolué dans les divers secteurs comme suit :

en millions de francs (totaux arrondis)	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart budget 2013 - 2012
Enseignement et formation	303.8	324.6	119.0	122.6	3.6
Ecoles primaires	105.4	106.0	2.2	2.4	0.2
Cycles d'orientation	100.8	102.4	2.4	2.5	0.1
Enseignement secondaire	0.8	3.7	3.1	3.7	0.6
Enseignement spécialisé	29.2	32.0	33.3	33.5	0.2
Formation tertiaire	34.0	39.0	40.1	44.4	4.3
Formation professionnelle	17.7	21.4	16.5	14.3	-2.2
Coord. scolaires, échanges linguistiques	1.8	1.8	2.0	2.0	0.0
Bourses d'études	14.1	18.4	19.3	19.7	0.4
Culture et loisirs	13.5	15.2	14.9	14.7	-0.2
J&S et fonds du sport	4.4	4.8	4.5	4.1	-0.4
Culture	9.1	10.5	10.4	10.6	0.2
Santé	470.4	522.2	569.6	615.1	45.5
Santé publique	297.8	337.1	376.3	416.1	39.8
Réduction primes assurance-maladie	171.6	184.2	192.3	198.0	5.7
Dîme d'alcool	1.0	1.0	1.0	1.0	0.0
Prévoyance sociale	264.9	278.6	274.2	282.5	8.3
Assurances sociales	82.3	85.7	91.3	91.0	-0.3
Action sociale	135.1	144.3	148.9	154.8	5.9
Aide à la jeunesse	19.8	20.8	21.1	22.9	1.8
Mesures chômage	27.8	27.9	12.9	13.8	0.9
Trafic	48.5	50.3	54.4	54.1	-0.3
Entreprises de transports	48.5	50.3	54.4	54.1	-0.3
Aménagement et environnement	11.6	12.1	12.2	11.7	-0.5
Entretien des cours d'eau	4.0	3.7	3.9	3.8	-0.1
Entretien des forêts et du paysage	7.6	8.4	8.3	7.9	-0.4
Economie publique	36.2	36.5	38.0	43.9	5.9
Promotion touristique et économique	23.9	22.5	24.2	29.8	5.6
Agriculture	7.8	9.2	8.1	8.4	0.3
Forces hydrauliques	4.5	4.8	5.6	5.6	0.0
Finances	0.1	2.9	0.0	14.4	14.4
Communes: assainissements et fusions	0.1	2.9	0.0	14.4	14.4
Autres subventions	32.9	54.4	42.9	45.5	2.6
Subventions des loteries	23.5	26.8	26.7	27.5	0.8
Intempéries octobre 2011	0.0	16.5	0.0	0.0	0.0
Autres	9.4	11.1	16.2	18.0	1.8
Total	1'181.9	1'296.9	1'125.0	1'204.5	79.5

La Cofi constate que les charges de la rubrique 36 augmentent de Fr. 79.5 mios, soit 7.1%. Cette augmentation est supérieure au taux de renchérissement utilisé pour l'élaboration du budget.

4.4 RPLP

Le budget 2013 prévoit la répartition de la part cantonale de la RPLP comme elle a été fixée dans la décision du 9 octobre 2008 du Grand Conseil.

Le détail ressort du tableau suivant :

en mios de Fr.	Fonds au 01.01.2013	Répartition		Utilisation			Fonds au 31.12.2013
		en %	total	Fonctionnement	Investissement	Fonds	
Services:							
Service des routes et cours d'eau	5	70	27.9	8.3	24	-4.5	0.5
Service de l'agriculture	2.6	10	4	1.9	2.8	-0.7	1.9
Service des transports	0.5	10	4	1.1	2.8	0	0.5
Police cantonale	0	2.25	0.9	0.9	0	0	0
Circulation routière	2.5	2.25	0.9	0.4	0.5	0	2.5
Protection des travailleurs	0	0.5	0.2	0.2	0	0	0
Administration des finances	0	5	2	2	0	0	0
Total	10.6	100	39.9	14.8	30.1	-5.2	5.4

Lors de sa session de septembre 2012, le Parlement a modifié le taux de répartition de la RPLP avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Pour tenir compte de cette décision sur le budget 2013, deux variantes ont été discutées au sein de la Cofi. Les modifications et incidences par rapport à la situation actuelle ressortent du tableau suivant :

en mios de Fr.	Répartition actuelle		Variante 1 Nouvelle répartition dès 01.01.2013		Différence	Variante 2 Nouvelle répartition dès 01.01.2013		Différence
	en %	total	en %	total		en %	total	
Services:								
Service des routes et cours d'eau	70	27.9	75	29.9	2.0	75	29.9	2.0
Service de l'agriculture	10	4	10	4.0	0.0	10	4.0	0.0
Service des transports	10	4	10	4.0	0.0	10	4.0	0.0
Police cantonale	2.25	0.9	1.25	0.5	-0.4	2.25	0.9	0.0
Circulation routière	2.25	0.9	1.25	0.5	-0.4	0.25	0.1	-0.8
Protection des travailleurs	0.5	0.2	0.5	0.2	0.0	0.5	0.2	0.0
Administration des finances	5	2	2	0.8	-1.2	2	0.8	-1.2
Total	100	39.9	100	39.9	0	100	39.9	0

Une majorité de la Cofi s'est prononcée pour la variante 1 (7 contre 5).

Conformément à la décision du Parlement quant à la nouvelle répartition de la RPLP et en l'absence d'une proposition du Conseil d'Etat, la Cofi propose les modifications suivantes au budget 2013 :

Service	Rubrique	Charges	Recettes
Service de la circulation routière et de la navigation			
Diminution des recettes	44		-400'000.00
Police cantonale			
Diminution des recettes	44		-400'000.00
Administration cantonale des finances			
Diminution des recettes	44		-1'200'000.00
Service des routes et des cours d'eau			
Augmentation des recettes	44		2'000'000.00
Augmentation des charges en tenant compte de la part facturée aux communes (30%)	31	2'857'100.00	
Augmentation des recettes (facturation aux communes)	46		857'100.00
Total		2'857'100.00	857'100.00

Par ces modifications, le compte de fonctionnement supporte des charges supplémentaires nettes de Fr. 2 mios. L'excédent de revenus de Fr. 6.4 mios selon le budget soumis par le Conseil d'Etat diminue donc à Fr. 4.4 mios et le compte de financement bouclera avec une insuffisance de financement de Fr. 1.3 mios (budget soumis par le Conseil d'Etat : excédent de financement de Fr. 700'000.00) comme cela ressort du tableau suivant :

Compte de financement - en millions de Fr.	
Marge d'autofinancement selon le budget 2013	177.8
./. Charges supplémentaires en lien avec la RPLP	2.0
Marge d'autofinancement selon budget 2013 corrigé	175.8
./. Investissements nets selon budget	177.1
Insuffisance de financement	1.3

La Cofi tient compte de la modification décidée par le Parlement concernant la RPLP et elle demande que ces charges supplémentaires de Fr. 2 mios soient compensées par une économie au niveau du compte de fonctionnement.

Pour combler les charges nettes supplémentaires de Fr. 2 mios en lien avec la nouvelle répartition RPLP, la Cofi propose au Parlement une réduction des charges du compte de fonctionnement (en dehors des amortissements du patrimoine administratif) de Fr. 2 mios.

5. DEPARTEMENT DES FINANCES, DES INSTITUTIONS ET DE LA SANTE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart budget 2012 - 2013	en %
Charges	839'599'601	833'496'000	904'061'400	70'565'400	8.47%
Revenus	1'960'255'894	1'907'184'700	1'963'021'600	55'836'900	2.93%
Excédent de revenus	1'120'656'293	1'073'688'700	1'058'960'200	-14'728'500	-1.37%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart budget 2012 - 2013	en %
Investissements propres	2'868'412	4'720'000	2'529'000	-2'191'000	-46.42%
Subventions accordées	36'474'402	11'088'000	11'400'000	312'000	2.81%
Dépenses d'investissements	39'342'814	15'808'000	13'929'000	-1'879'000	-11.89%
Recettes d'investissements	1'903'270	0	0	0	
Excédent de dépenses	37'439'544	15'808'000	13'929'000	-1'879'000	-11.89%

5.1 Service cantonal des contributions

Rubr. 40 : Impôts + Fr. 19'320'000.00

L'évolution des recettes d'impôts ressort du tableau suivant :

Impôts	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013
Impôt sur le revenu et la fortune	739'434'806	773'937'607	818'000'000	816'010'000
Impôt sur le bénéfice et le capital	136'805'157	146'274'919	133'000'000	150'310'000
Impôt foncier	18'864'198	15'963'174	16'000'000	16'000'000
Impôt sur les gains immobiliers	42'343'475	48'294'663	40'500'000	45'000'000
Droits mutation et timbre	666	278	0	0
Impôt sur les successions et donations	13'221'913	24'872'135	15'000'000	15'000'000
Impôt sur les chiens	704'356	719'530	0	0
Amendes fiscales	557'058	239'423	1'000'000	500'000
Total	951'931'629	1'010'301'729	1'023'500'000	1'042'820'000

Selon les renseignements obtenus auprès du service, l'estimation des impôts s'effectue toujours selon la même méthode.

Impôt d'après la dépense

En Valais, à fin 2011, 1'269 personnes ont été assujetties à l'impôt d'après la dépense. La base d'imposition minimale sur le revenu en Valais pour de nouveaux contribuables a été fixée à partir du 1^{er} janvier 2012 à Fr. 220'000.00. Ce montant est bas par comparaison intercantonale. Depuis 2009, cette imposition a été contestée dans plusieurs cantons. Cinq cantons ont décidé de supprimer cette imposition (ZH, SH, AR, BS, BL), cinq cantons ont décidé de la confirmer tout en augmentant le revenu minimal et/ou le calcul déterminant pour fixer ce revenu (LU, SG, TG, GL, BE), trois cantons doivent encore se prononcer prochainement (ZG, AG, GE), enfin dans un canton une initiative désirant la supprimer a échoué par manque de signatures (VD).

5.2 Service de la santé publique

Subventionnement des primes d'assurance-maladie

L'évolution de ces subventions a été la suivante :

Libellé	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013
Subventions accordées	171'618'452.07	184'183'685.68	192'300'000.00	197'990'000.00
Subventions de la Confédération	-76'943'596.00	-82'543'266.00	-86'330'000.00	-86'161'000.00
Participation nette du canton	94'674'856.07	101'640'419.68	105'970'000.00	111'829'000.00

La Cofi constate une augmentation importante et constante des subventions accordées pour le subventionnement des primes d'assurance-maladie. Elle a déposé un postulat en décembre 2011 pour demander au Conseil d'Etat de prendre une nouvelle prime de référence. Celle-ci permettrait de limiter la hausse des charges de cette rubrique sans modifier le cercle des bénéficiaires qui seraient encouragés à s'assurer auprès des caisses-maladie meilleur marché. Cela permettrait des économies importantes de plusieurs millions de francs. Ce postulat, développé devant le Parlement en mars 2012, sera traité lors de la session de novembre 2012.

Effets de la loi sur les soins de longue durée

Suite au référendum, la loi sur les soins de longue durée n'entrera pas en vigueur en 2013. Ce référendum a également des conséquences sur la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle. En fait, la participation des communes restera à 37% et ne diminuera pas comme prévu par la RPTII à 30%. L'impact sur le budget 2013 peut être résumé de la manière suivante :

Secteur santé	Budget 2013 (avec RPTII)	Budget 2013 (sans RPTII)	Ecart
EMS	45'367'000.00	72'310'000.00	26'943'000.00
CMS	26'940'000.00	24'165'000.00	-2'775'000.00
Foyers de jour	698'900.00	579'600.00	-119'300.00
Structure cant. de liaison interinstitutionnelle	1'248'000.00	998'400.00	-249'600.00
Total charges supplémentaires pour le canton - secteur santé			23'799'100.00
Effets en lien avec la loi sur l'harmonisation (Répartition canton-communes 63%/37% au lieu de 70%/30% - secteur social			
Prestations sociales individuelles			2'503'837.00
Institutions sociales Exploitation			6'770'365.00
Institutions sociales investissements			367'430.00
Recouvrement et avances des pensions alimentaires			231'000.00
Prestations complémentaires AVS/AI			3'833'669.00
Allocations famil. personnes sans activité			85'820.00
Fonds cantonal pour l'emploi			968'800.00
Total recettes supplémentaires pour le canton - secteur social			14'760'921.00
Charges supplémentaires pour l'Etat en lien avec le référendum			9'038'179.00

6. DEPARTEMENT DE LA SECURITE, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'INTEGRATION

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart budget 2012 - 2013	en %
Charges	454'388'986	447'538'200	460'695'400	13'157'200	2.94%
Revenus	306'551'402	282'320'500	310'034'800	27'714'300	9.82%
Excédent de charges	147'837'584	165'217'700	150'660'600	-14'557'100	-8.81%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart budget 2012 - 2013	en %
Investissements propres	10'820'800	13'870'000	13'629'200	-240'800	-1.74%
Subventions accordées	12'452'707	11'199'300	11'099'000	-100'300	-0.90%
Subventions redistribuées		150'000	50'000		
Dépenses d'investissements	23'273'507	25'219'300	24'778'200	-441'100	-1.75%
Recettes d'investissements	5'920'678	10'749'300	12'342'200	1'592'900	14.82%
Excédent de dépenses	17'352'829	14'470'000	12'436'000	-2'034'000	-14.06%

6.1 Service administratif et juridique

Rubr. 43 : Contributions + Fr. 1'051'200.00

Les amendes encaissées sont en augmentation. En outre, en 2010, il y a eu 4'399 jugements communiqués au service et, en 2011, il y en a eu 5'663. La progression du nombre de jugements génère également plus de recettes dans ce domaine.

6.2 Police cantonale

Rubr. 50 : Investissements propres - Fr. 42'000.00

Le projet de la nouvelle centrale avec l'OCVS est en cours. Demeure réservée la décision quant à un numéro unique.

Le projet Polycom a pris un peu de retard, en particulier en raison d'oppositions à l'implantation de l'antenne de Vex. Il est à noter que ces lenteurs n'engendreront pas de souci au niveau des subventions fédérales, ce que l'on aurait pu craindre antérieurement.

6.3 Etablissements pénitentiaires

Rubr. 30 : Charges de personnel + Fr. 160'800.00

Malgré le fait que les résultats du travail des commissions ad hoc ne soient pas encore connus, deux postes dévolus à la nouvelle organisation ont été portés au budget.

Un groupe de travail concernant la médecine pénitentiaire a été mis en place.

6.4 Service de l'action sociale

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 5'876'200.00

Augmentation des subventions accordées aux institutions spécialisées (+ Fr. 4 mios) :

Libellé	Budget 2012	Budget 2013	Différence
La Castalie	11'612'000	11'655'000	43'000
CMS	5'448'000	6'665'000	1'217'000
Placements hors canton	6'075'000	6'558'000	483'000
Exploitation des institutions	73'290'000	75'575'000	2'285'000
Total	96'425'000	100'453'000	4'028'000

S'agissant de l'exploitation des institutions, l'augmentation concerne principalement l'ouverture durant le week-end et les gardes de nuit pour Insieme et Tanja ainsi que les nouveaux frais d'exploitation dus à l'agrandissement du Home La Tour (Emera).

7. DEPARTEMENT DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart budget 2012 - 2013	en %
Charges	793'131'960	908'142'900	927'102'200	18'959'300	2.09%
Revenus	155'517'048	264'691'100	270'138'000	5'446'900	2.06%
Excédent de charges	637'614'912	643'451'800	656'964'200	13'512'400	2.10%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart budget 2012 - 2013	en %
Investissements propres	5'034'489	5'493'000	5'939'000	446'000	8.12%
Prêts et participations permanentes	4'918'000	3'800'000	3'734'000	-66'000	-1.74%
Subventions accordées	14'357'887	9'802'000	11'283'000	1'481'000	15.11%
Subventions redistribués	941'388	0	0		
Dépenses d'investissements	25'251'764	19'095'000	20'956'000	1'861'000	9.75%
Recettes d'investissements	9'409'024	9'457'000	9'163'000	-294'000	-3.11%
Excédent de dépenses	15'842'740	9'638'000	11'793'000	2'155'000	22.36%

7.1 Service administratif et juridique et du sport

Rubr. 36 : Subventions accordées - Fr. **43'600.00**

Conformément aux conventions, il n'y a plus de subventions au Palladium de Champéry et au Sportarena de Loèche-les-Bains. Pour mémoire, au budget 2012, les subventions accordées représentaient des montants de respectivement Fr. 250'000.00 et Fr. 150'000.00.

Toutefois, le budget de cette rubrique reste stable car les allocations de formation (bourses d'étude) ont augmenté de Fr. 353'400.00.

7.2 Service de la jeunesse

Rubr. 31 : Biens, services et marchandises - Fr. **17'100.00**

La prise en charge d'un enfant par un logopédiste varie entre Fr. 1'000.00 et Fr. 7'000.00.

Le montant à charge de l'Etat pour un logopédiste privé travaillant à plein temps se monte à Fr. 184'000.00. Ces conditions très avantageuses incitent les logopédistes engagés par l'Etat à démissionner et à se mettre à leur compte. Un logopédiste, employé d'Etat, est engagé en classe 8 (Fr. 101'647.00 à Fr. 142'305.80).

De plus, les logopédistes indépendants, principalement installés en ville, travaillent dans une logique de cabinet médical (consultation dans leurs locaux) et refusent pour l'instant de se déplacer dans les centres scolaires. Ce mode de faire complique la prise en charge des enfants.

La Cofi demande au DECS de revoir les conditions de travail et les tarifs des logopédistes privés.

Rubr. 36 : Subventions accordées + **Fr. 1'843'600.00**

Accueil de la petite enfance :

Nous constatons que le nombre de places d'accueil pour la petite enfance est en constante progression depuis plusieurs années.

Il appartient aux communes de prendre les mesures utiles afin que l'offre privée ou publique réponde aux besoins d'accueil extra-familial pour les enfants, de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire. Le canton n'a pas de compétence en ce qui concerne la planification de l'ouverture de structures d'accueil qui est du ressort des communes. Il doit toutefois participer au financement du matériel éducatif admis sur la base d'un montant forfaitaire par enfant et assume à hauteur de 30 % les salaires éducatifs :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Budget	5'130'000.00	6'074'000.00	6'937'000.00	8'322'000.00	9'549'000.00	10'688'800.00	11'776'400.00
Comptes	5'623'772.40	6'384'993.05	7'906'090.65	9'290'252.50	9'930'272.35		
Nbre de places d'accueil	3475	3675	4111	4479	6153	5196	7100

Placements hors canton :

Les placements hors canton sont également en augmentation. Dans ce domaine, la majorité des placements hors canton se décide par le Tribunal des mineurs. Il est difficile pour le service d'anticiper le nombre de mesures que cette instance prononcera en 2013.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale ainsi que le nouveau droit pénal des mineurs depuis 2010 ont influencé à la hausse les placements hors canton.

L'ouverture de l'institution Mattini, permettant d'accueillir des jeunes qui n'arrivent plus à suivre leur scolarité obligatoire ou une formation en entreprise, prévue en 2015, devrait permettre une diminution du montant relatif aux placements hors canton.

L'évolution des charges des placements hors canton ressort du tableau ci-après :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Budget	1'500'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00	1'500'000.00	1'350'000.00	1'500'000.00	1'600'000.00
Comptes	1'286'227.75	1'329'609.85	1'418'064.90	2'404'284.80	2'154'582.15		
Différence	213'772.25	170'390.15	81'935.10	-904'284.80	-804'582.15		

7.3 Service de la formation tertiaire

Rubr. 36 : Subventions accordées + **Fr. 4'295'000.00**

La progression de l'insuffisance de financement du service depuis 2008 est principalement due à l'augmentation des étudiants. On peut cependant relever l'introduction des modules complémentaires en santé dès 2012 (env. 60 étudiants). De plus, sur la période 2008-2013, les étudiants de niveau ES sont en diminution (-154 étudiants) et les étudiants HES, pour lesquels les coûts moyens sont supérieurs, sont en augmentation (+357 étudiants).

	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013
Insuffisance de financement	101'259'394	104'702'080	106'453'645	116'197'586	120'829'700	129'522'900
Revenus de fonctionnement	72'459'866	77'819'884	82'667'076	87'873'874	85'932'100	87'995'600
Nombre total d'étudiants ¹	9'028	9'525	9'848	9'981	9'859	10'302
Variation des étudiants	+317	+497	+323	+133	-122	+443
Renchérissement ²	2.50%	2.40%	0.75%	0.60%	0.90%	0.30%
Insuf. financement par élève	11'216.15	10'992.34	10'809.67	11'641.88	12'255.78	12'572.60

¹ total des étudiants HES, ES et de niveau universitaire en Valais et hors Valais ; modules complémentaires en santé dès 2012 (env. 60 étudiants)

² selon décisions du Conseil d'Etat (comptes 2008-2011, budget 2012, budget 2013)

Nous mentionnons que la taxe d'étudiant n'a pas connu d'augmentation depuis plus de dix ans. Elle se monte à Fr. 500.00 par semestre.

A chaque exercice budgétaire, le Parlement s'inquiète du nombre d'étudiants inscrits par filière à l'IUKB. Le tableau ci-dessous démontre son évolution :

Nbre étudiants	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	planifié 2012/13
MIDE	18	43	53	50	50
MIT	0	8	22	30	35

MIDE = master interdisciplinaire en droit de l'enfant

MIT = master interdisciplinaire en tourisme

7.4 Service de l'enseignement

Rubr. 46 : Subventions acquises

+ Fr. 2'985'200.00

La participation des communes par élève pour la scolarité obligatoire a été estimée pour le budget 2013 à Fr. 3'320.00. Ce montant ressort du tableau suivant :

Calcul du forfait	2012			2013		
	Montants bruts	% communal	Part des communes	Montants bruts	% communal	Part des communes
Ecoles primaires	189'967'100.00			193'123'000.00		
Cycles d'orientation	120'180'800.00			120'134'100.00		
Enseignement spécialisé OES				8'393'400.00		
Enseignement spécialisé du SCJ	13'340'200.00			840'000.00		
Enseignement spécialisé dans la scolarité obligatoire						
Total charges d'enseignement	323'488'100.00	30%	97'046'430.00	322'490'500.00	30%	96'747'150.00
Charges éducatives		70%	17'021'760.00		70%	19'899'320.00
Charges éducatives de l'OES				23'625'500.00		
Charges éducatives du SCJ	24'316'800.00			4'802'100.00		
Total des charges éducatives	24'316'800.00			28'427'600.00		
Charges prises en considération	372'121'700.00		114'068'190.00	379'345'700.00		116'646'470.00
Elèves						
Elèves primaires			25'059			25'037
Elèves du CO			10'083			9'793
Mineurs des institutions			344			367
Total des élèves			35'486			35'197
Forfait par élève			3'214.46			3'314.10
Forfait par élève arrondi			3'220.00			3'320.00

Les coûts de l'Office de l'enseignement spécialisé sont restés globalement stables. Toutefois, l'imputation entre charges éducatives et d'enseignement a été corrigée lors de l'élaboration du budget 2013 et elle le sera également lors de la facturation définitive 2012.

7.5 Service de l'informatique

Rubr. 30 : Charges de personnel - Fr. 60'100.00

En date du 4 avril 2012, le Conseil d'Etat a décidé de nommer le chef du Service de l'informatique en tant que délégué aux questions informatiques et de désigner un nouveau chef du Service informatique.

A ce jour, le chef du Service informatique n'est toujours pas nommé.

La Cofi demande au Conseil d'Etat de nommer rapidement un nouveau chef du Service cantonal de l'informatique.
--

8. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU TERRITOIRE

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart budget 2012 - 2013	en %
Charges	347'802'754	354'236'200	353'686'900	-549'300	-0.16%
Revenus	454'513'485	427'115'500	428'930'100	1'814'600	0.42%
Excédent de revenus	106'710'731	72'879'300	75'243'200	2'363'900	3.24%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart budget 2012 - 2013	en %
Investissements propres	946'447	2'850'000	2'510'000	-340'000	-11.93%
Prêts et participations permanentes	33'255'030	29'777'000	28'803'000	-974'000	-3.27%
Subventions accordées	20'147'903	21'012'000	20'607'700	-404'300	-1.92%
Subventions redistribuées	20'335'396	16'103'500	20'158'500	4'055'000	25.18%
Dépenses d'investissements	74'684'776	69'742'500	72'079'200	2'336'700	3.35%
Recettes d'investissements	57'911'714	48'333'500	53'214'200	4'880'700	10.10%
Excédent de dépenses	16'773'062	21'409'000	18'865'000	-2'544'000	-11.88%

8.1 Service du développement économique

Rubr. 36 : Subventions accordées + Fr. 5'589'900.00

Lors du rapport sur le budget 2009, la Cofi avait demandé que la subvention pour la Société de Promotion des Restoroutes soit intégrée dans la Société Valais/Wallis Promotion, dès sa création. Un montant de Fr. 750'000.00 figure toujours à la rubrique 364 pour cette société en plus des Fr. 10 mios affectés à Valais/Wallis Promotion.

De même, des subventions pour la promotion des produits agricoles et du fromage à raclette valaisan sont au budget du Service de l'agriculture.

Pour le prochain budget, la Cofi demande au DEET que toutes les subventions accordées par le canton, ou par d'autres organisations mandatées par l'Etat, pour la promotion et services des produits valaisans passent par la Société Valais/Wallis Promotion.

8.2 Service des registres fonciers et de la géomatique

Rubr. 40 : Impôts + Fr. 5'500'000.00

Le service a tenu compte d'une possible diminution de quelques millions suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les droits de mutations. Etant donné que le budget 2012 a été sous-estimé (budget 2012 : Fr. 65 mios, estimations compte 2012 : Fr. 73 mios), le budget 2013 prévoit malgré tout une augmentation.

Rubr. 43 : Contributions

Dans le rapport sur le compte 2011, la Cofi avait demandé au DEET de fournir un rapport sur la problématique de l'adéquation des émoluments du registre foncier. Ce rapport n'a pas encore été remis à ce jour.

La Cofi réitère sa demande au DEET pour qu'il fournisse un rapport sur la problématique de l'adéquation des émoluments du registre foncier.
--

9. DEPARTEMENT DES TRANSPORTS, DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Compte de fonctionnement

Intitulé	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart budget 2012 - 2013	en %
Charges	273'500'337	258'145'600	260'254'200	2'108'600	0.82%
Revenus	152'569'751	153'649'500	161'735'100	8'085'600	5.26%
Excédent de charges	120'930'586	104'496'100	98'519'100	-5'977'000	-5.72%

Compte d'investissement

Intitulé	Compte 2011	Budget 2012	Budget 2013	Ecart budget 2012 - 2013	en %
Investissements propres	287'470'156	336'817'000	291'992'800	-44'824'200	-13.31%
Prêts et participations permanentes	13'007'657	11'732'000	10'470'000	-1'262'000	-10.76%
Subventions accordées	66'036'219	59'381'300	60'618'200	1'236'900	2.08%
Subventions redistribuées	2'511'536	2'000'000	1'800'000	-200'000	-10.00%
Dépenses d'investissements	369'025'568	409'930'300	364'881'000	-45'049'300	-10.99%
Recettes d'investissements	9'000'287	289'682'800	245'138'500	-44'544'300	-15.38%
Excédent de dépenses	360'025'281	120'247'500	119'742'500	-505'000	-0.42%

A l'instar de son rapport sur le budget 2012, la Cofi constate une nouvelle fois que plusieurs services de ce département ne donnent que peu voire aucune explication concernant **les écarts constatés au niveau des ressources financières.**

La Cofi réitère sa demande afin que tous les services du DTEE donnent, dans le projet de budget, les explications nécessaires par rapport aux écarts constatés au niveau des ressources financières.

9.1 Service administratif et juridique

Rubr. 43 : Contributions + Fr. **177'400.00**

Cette rubrique enregistre les montants en relation avec le secrétariat de la Commission Cantonale des Constructions et avec la police des constructions. Contrairement aux précédents budgets, le service s'est basé sur la moyenne des montants encaissés ces 5 dernières années et non plus sur une estimation des dossiers à traiter.

A noter qu'en raison de la Lex Weber, le service a dû traiter environ 400 dossiers supplémentaires entre 2011 et 2012 et que la révision de la LAT pourrait également avoir comme conséquence un afflux de demandes jusqu'à son entrée en vigueur.

9.2 Office de construction des routes nationales

Rubr. 30 : Charges de personnel - Fr. 85'600.00

Le service est toujours en phase de restructuration et recherche encore des nouveaux collaborateurs (ingénieurs-juristes) ainsi qu'un nouveau chef de l'office, raison pour laquelle le nombre de postes à l'organigramme est identique au budget 2012.

Au vu des montants en jeu, la Cofi demande au DTEE de tout mettre en œuvre dans les plus brefs délais pour doter l'Office de construction des routes nationales des ressources humaines nécessaires à la bonne conduite des projets.

Rubr. 50 : Investissements propres - Fr. 42'325'000.00

Rubr. 66 : Subventions acquises - Fr. 41'451'500.00

Ces rubriques dépendent essentiellement de l'OFROU, de la planification prévue en fonction des budgets fédéraux et des procédures de recours en cours. Les craintes émises par la Cofi dans son rapport sur le compte 2011 semblent plus que jamais fondées et, à ce rythme, l'autoroute A9 ne pourra être terminée pour 2020.

9.3 Service des transports

Rubr. : 31 : Biens, services et marchandises + Fr. 12'900.00

Le tableau ci-après représente les divers résultats cumulés entre fin 2007 et fin 2011 des téléphériques gérés par l'Etat du Valais :

Téléphérique	Dorénaz-Alesse-Champex	Riddes-Iséables	Turtmann-Unterems-Oberems	Raron-Eischoll	Gampel-Jeizinen	Stalden-Staldenried-Gspon	Fürgangen-Bellwald	Total
Résultats cumulés à fin 2007	-217'800.87	342'877.81	-72'630.34	8'822.05	-91'717.35	295'585.25	-184'181.36	80'955.19
Résultats cumulés à fin 2008	-241'713.74	268'135.66	-63'052.57	5'687.39	-150'921.77	285'173.31	-187'107.59	-83'799.31
Résultats cumulés à fin 2009	-173'610.50	-28'572.17	-86'375.56	5'263.03	-191'789.23	203'161.97	-126'604.01	-398'526.47
Résultats cumulés à fin 2010	-134'825.52	-126'476.18	-184'319.74	-137'223.87	-314'172.39	112'152.66	-119'701.10	-904'566.14
Résultats cumulés à fin 2011	-73'645.15	-198'698.63	-309'730.97	-309'698.63	0.00	-73'831.58	-171'654.58	-1'137'259.54

L'Office Fédéral des Transports (OFT) et le service suivent avec attention l'évolution de ce dossier. En regard du fait que trois de ces installations ont obtenu leur renouvellement de concession, l'OFT a admis que les frais pour le renouvellement de ces installations allaient conduire à une dégradation des comptes présentés par chaque entreprise. Dès lors l'OFT et le canton travaillent ensemble pour définir une stratégie globale d'assainissement, en tenant compte des situations propres à chaque installation, et pour rétablir par étapes un retour à l'équilibre financier dans un avenir proche.

9.4 Service des routes et des cours d'eau

Rubr. 38 : Attribution aux financements spéciaux + Fr. 982'200.00

Le montant prévu dans cette rubrique concerne l'entretien et la correction des cours d'eau en relation avec la loi sur les forces hydrauliques.

Rubr. 41 : Patentes et concessions + Fr. 500'000.00

Cette rubrique enregistre notamment les montants dus en relation avec l'extraction des graviers du Rhône.

Rubr. 43 : Contributions - Fr. 3'284'800.00

Cette diminution est notamment à mettre en relation avec la rubrique 45 (+Fr. 2 mio) suite à une modification de comptabilisation concernant les montants facturés aux communes pour les routes sises à l'intérieur des localités à hauteur de 50 % de l'investissement.

D'autre part, cette rubrique enregistre également les montants versés par l'OFROU pour les travaux qui sont demandés sur l'A9, en baisse de Fr. 1 mio pour 2013.

Rubr. 46 : Subventions acquises + Fr. 1'279'400.00

Cette rubrique enregistre notamment la participation des communes aux frais d'entretien des routes cantonales.

Rubr. 48 : Prélèvements sur les financements spéciaux + Fr. 5'242'200.00

Fr. 4.5 mio sont prélevés sur le fonds RPLP pour maintenir un bon niveau d'investissement et d'entretien sur les routes cantonales et Fr. 2.9 mio sur le fonds de correction des cours d'eau afin de pouvoir verser un maximum de subventions d'investissement aux communes pour les travaux de corrections des cours d'eau latéraux.

Rubr. 50 : Investissements propres - Fr. 1'536'200.00

Rubr. 66 : Subventions acquises - Fr. 2'955'000.00

Les principaux investissements prévus peuvent être détaillés comme suit :

- Fr. 5'315'000.00 pour les routes cantonales dont plus de Fr. 4'000'000.00 pour l'Arrondissement 1 du Haut-Valais (Landbrücke à Viège)
- Fr. 16'372'000.00 pour les routes principales suisses dont Fr. 9'650'000.00 pour l'Arrondissement 1 du Haut-Valais et Fr. 6'722'000.00 pour l'Arrondissement 3 du Bas-Valais
- Fr. 46'448'800.00 pour les autres routes répartis entre les 3 Arrondissements du SRCE
- Fr. 17'189'000.00 pour le Rhône dont Fr. 13'000'000.00 env. pour les mesures prioritaires dans le Haut-Valais
- Fr. 1'400'000.00 pour des travaux sur le lac Léman

Commission rhodanique

Lors du rapport sur le compte 2010, la Cofi avait demandé que le service, dès réception des clés de répartition proposées par la commission rhodanique et validées par le Conseil d'Etat, active la facturation pour éviter la prescription de la créance. Le service nous a indiqué que la commission rhodanique a transmis son rapport au Conseil d'Etat et que ce dernier a maintenant retourné le document au service pour les détails.

La Cofi réitère sa demande au Conseil d'Etat que, suite au rapport de la commission rhodanique daté du 4 novembre 2011, il prenne les décisions nécessaires quant à la facturation aux communes et aux tiers afin d'éviter la prescription.

9.5 Service des bâtiments, monuments et archéologie

Rubr. 42 : Revenus des biens + Fr. 612'000.00

L'augmentation correspond en grande partie aux locations qui seront encaissées suite à l'acquisition des parcelles sises à la rue de la Piscine 10 à Sion (cf. crédit supplémentaire accordé par le Grand Conseil en date du 13 septembre 2011).

Rubr. 50 : Investissements propres - Fr. **828'000.00**

Le budget d'investissements propres du service respecte l'enveloppe octroyée par le département et se décompose en 3 catégories principales (Bâtiments de services / Bâtiments d'enseignement / Bâtiment des établissements). La différence de l'ordre de Fr. 16 mio avec le compte 2011 est en lien avec l'achat des parcelles sises à la rue de la Piscine 10 à Sion.

Rubr. 66 : Subventions acquises - Fr. **1'617'800.00**

Selon le règlement du 27 octobre 2010 concernant le compte de financement spécial Formation professionnelle (Fonds FPr selon art. 9 LGCAF), le SBMA prévoit un prélèvement total de Fr. 1'329'300.00 pour divers objets d'investissement destinés à l'enseignement professionnel. Ce montant, provenant d'une subvention fédérale, n'est plus budgété sous la rubrique 66 (subventions acquises) mais sous la rubrique 48 (prélèvements sur les financements spéciaux).

9.6 Service des forêts et du paysage

Rubr. 36 : Subventions accordées - Fr. **397'700.00**

Le refus du Parc naturel régional (PNR) du Val d'Hérens a eu pour conséquence l'abandon du montant prévu à cet effet en 2012 de Fr. 420'000.00.

9.7 Service de la protection de l'environnement

Rubr. 56 : Subventions accordées + Fr. **600'000.00**

Cette rubrique enregistre les subventions pour les filtres à particules sur les chauffages à bois, pour les sites pollués, pour les installations de traitement des déchets et pour les installations d'évacuation et d'épuration des eaux.

10. MANDATS DE PRESTATIONS

Les propositions des commissions thématiques ayant des influences financières sur le projet de budget 2013 sont énumérées ci-dessous :

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement

Service de l'agriculture

Rubr. 56 : Subventions accordées

Augmentation des subventions aux apiculteurs	+ Fr. 25'000.00
---	------------------------

Service des registres fonciers et de la géomatique

Rubr. 30 : Charges de personnel

Augmentation de 4.5 EPT pour le projet RF 2020	non chiffrée
---	---------------------

Service des forêts et du paysage

Rubr. 56 : Subventions accordées

Augmentation des subventions aux communes pour les sentiers pédestres	+ Fr. 400'000.00
--	-------------------------

Commission de la sécurité publique

Etablissements pénitentiaires

Rubr. 30 : Charges de personnel

Augmentation de 4 EPT	non chiffrée
------------------------------	---------------------

Ces propositions doivent encore être définitivement déposées par les présidents des commissions thématiques concernées lors de l'entrée en matière sur le budget. Elles seront analysées par la Cofi lors du traitement du budget en session parlementaire, conjointement aux propositions provenant des groupes et des députés individuellement.

11. CONCLUSION

Au terme de l'examen du projet de budget 2013, les points suivants ressortent notamment :

- la marge d'autofinancement retravaillée du budget 2013 est nettement inférieure (Fr. 149 mios, soit 46%) à la moyenne des marges d'autofinancement retravaillées (comptes 2007 à 2011) ;
- la diminution de la marge d'autofinancement, soit la marge de manœuvre à disposition de l'Etat, se manifeste directement par une baisse du niveau des investissements et ceci tant au niveau brut que net ;
- les charges de fonctionnement augmentent de 4.25% bien qu'il n'y ait quasiment pas eu de renchérissement.

Dans la perspective de maintenir une capacité d'autofinancement élevée (haut niveau des investissements et respect du double frein aux dépenses et à l'endettement), **la Cofi propose au Parlement la modification suivante au budget 2013 :**

une réduction budgétaire des charges du compte de fonctionnement (en dehors des amortissements du patrimoine administratif) de Fr. 4 mios.

D'autre part en lien avec la décision du Parlement de septembre 2012 de modifier la répartition de la RPLP avec effet au 1^{er} janvier 2013, **la Cofi propose au Parlement les modifications suivantes au budget 2013 :**

Service	Rubrique	Charges	Recettes
Service de la circulation routière et de la navigation			
Diminution des recettes	44		-400'000.00
Police cantonale			
Diminution des recettes	44		-400'000.00
Administration cantonale des finances			
Diminution des recettes	44		-1'200'000.00
Service des routes et des cours d'eau			
Augmentation des recettes	44		2'000'000.00
Augmentation des charges en tenant compte de la part facturée aux communes (30%)	31	2'857'100.00	
Augmentation des recettes (facturation aux communes)	46		857'100.00
Total		2'857'100.00	857'100.00

Cette modification en lien avec le RPLP conduit à une augmentation nette des charges du compte de fonctionnement de Fr. 2 mios. C'est pourquoi, **la Cofi propose au Parlement la modification suivante au budget 2013 :**

une réduction budgétaire des charges du compte de fonctionnement (en dehors des amortissements du patrimoine administratif) de Fr. 2 mios pour combler les charges nettes supplémentaires de Fr. 2 mios en lien avec la nouvelle répartition RPLP.

D'autre part, la Cofi demande au

Conseil d'Etat

- de nommer rapidement un nouveau chef du Service cantonal de l'informatique
- que, suite au rapport de la commission rhodanique daté du 4 novembre 2011, il prenne les décisions nécessaires quant à la facturation aux communes et aux tiers afin d'éviter la prescription. Cette requête figurait déjà dans le rapport sur le compte 2011

DECS

- de revoir les conditions de travail et les tarifs des logopédistes privés

DEET

- qu'au budget 2013 toutes les subventions accordées par le canton, ou par d'autres organisations mandatées par l'Etat, pour la promotion et services des produits valaisans passent par la Société Valais/Wallis Promotion
- qu'il fournisse un rapport sur la problématique de l'adéquation des émoluments du registre foncier. Cette requête figurait déjà dans le rapport sur le compte 2011

DTEE

- que tous ses services donnent dans le projet de budget les explications nécessaires par rapport aux écarts constatés au niveau des ressources financières. Cette requête figurait déjà dans le rapport sur le budget 2012
- de tout mettre en œuvre dans les plus brefs délais pour doter l'Office de construction des routes nationales des ressources humaines nécessaires à la bonne conduite des projets

Au terme de ce rapport, la Cofi remercie le Conseil d'Etat et les services pour leur engagement et leur disponibilité.

La Cofi propose au Parlement l'approbation du projet de budget 2013 en tenant compte des modifications apportées dans le présent rapport. Ce dernier a été approuvé à l'unanimité des 13 membres de la Cofi.

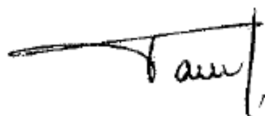
COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL :

Le président :



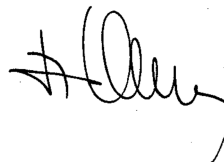
Georges Emery

Le vice-président :



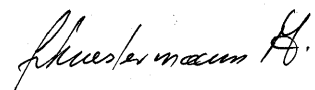
Jérôme Favez

Le rapporteur de
langue française :



Daniel Porcellana

Le rapporteur de
langue allemande :



Alex Schwesternmann

ANNEXES :

- RAPPORTS DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

LISTE DES RAPPORTS DES COMMISSIONS THEMATIQUES

Commission des finances:

- Examen des mandats de prestations politiques 2013 de l'Administration des finances et du Service des contributions

Commission des institutions et de la famille:

- Examen des mandats de prestations politiques 2013 de la Chancellerie d'Etat, du Service de l'information, du Service des ressources humaines, du Service juridique des finances et du personnel, du Service des affaires intérieures et communales et du Secrétariat à l'égalité et à la famille

Commission de l'agriculture, du tourisme et de l'environnement:

- Examen des mandats de prestations politiques 2013 du Service des forêts et du paysage, du Service de la protection de l'environnement, du Service de l'agriculture, du Service du développement territorial, du Service de la chasse, de la pêche et de la faune et du Service des registres fonciers et de la géomatique

Commission de la sécurité publique:

- Examen des mandats de prestations politiques 2013 du Service administratif et juridique du DSSI, de la Police cantonale, des Etablissements pénitentiaires, du Service de la circulation routière et de la navigation, du Service de la sécurité civile et militaire, des Offices des poursuites et faillites et du Service de la population et des migrations

Commission de la santé, des affaires sociales et de l'intégration:

- Examen des mandats de prestations politiques 2013 du Service de la santé publique, du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, du Service de l'action sociale et du Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Commission de l'éducation, de la formation, de la culture et des sports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2013 du Service administratif, juridique et du sport, du Service de la jeunesse, du Service de la formation tertiaire, du Service de l'enseignement, du Service de la formation professionnelle, du Service de la culture et du Service informatique

Commission de l'économie et de l'énergie:

- Examen des mandats de prestations politiques 2013 du Service administratif et juridique du DEET, du Service du développement économique, du Service de l'industrie, du commerce et du travail et du Service de l'énergie et des forces hydrauliques

Commission de l'équipement et des transports:

- Examen des mandats de prestations politiques 2013 du Service administratif et juridique du DTEE, du Service des transports, du Service des routes et des cours d'eau, du Service des bâtiments, monuments et archéologie et de l'Office de construction des routes nationales